

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 23 JUIN 2010**

L'an deux mil dix le vingt trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mme Florence DURANDE, Maire.**

« « « « « « « « «

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 03 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation de porter à l'ordre du jour la délibération adoptant le programme de voirie pour 2010.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **PROGRAMME VOIRIE 2010**

Dans le cadre de la convention ATESAT , un état des lieux des voiries communales est en cours de réalisation avec l'assistance de BATESAT visant à fixer des priorités et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement.

Concernant le programme 2010, après étude des estimations et avis de la commission voirie Le Conseil Municipal adopte le programme suivant :

- Rue des Enouettes .
- Trottoir Rue des Sports.
- Sente des Violettes .

pour un montant estimatif de travaux de 29 230€

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **APPROBATION MODIFICATION P.O.S :**

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification du POS soumise à enquête publique en tenant compte des observations du Commissaire Enquêteur.

La modification consiste à :

- ouvrir à l'urbanisation la zone NA, modification des règles d'emprise et de COS pour favoriser la réalisation de logements locatifs.
- Instituer un % de logement locatif
- Création d'un emplacement réservé pour la création d'un éventuel équipement collectif
- Augmenter le COS en zone UD

### **RECRUTEMENT SAISONNIER**

Le Conseil autorise la création d'un poste d'agent saisonnier.

Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> Juillet jusqu'au 31 Août 2010.

### **POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>e</sup> CLASSE :**

Suite à l'annonce de départ d'un agent administratif , un contrat occasionnel a dû être conclu dans un premier temps au lieu et place du recrutement envisagé. Ce contrat occasionnel

arrivant à expiration le 15 juillet, le Conseil autorise son renouvellement pour une même durée soit jusqu'au 31 août, date de départ effectif de l'agent.

Recrutement d'un agent administratif 2<sup>e</sup> classe.

Après avis de la Commission Personnel, il sera fait appel dans un premier temps au Centre de Gestion pour recherche de candidatures ou personnel temporaire. Un profil de poste sera établi et publié

#### **REMPLACEMENT GARDERIE/CANTINE/LOCATION DE SALLE**

Le Conseil autorise dès maintenant le Maire à créer un poste d'emploi occasionnel s'il s'avérait nécessaire à la rentrée compte tenu d'un arrêt maladie et d'un congé parental.

#### **TARIF CANTINE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe à la majorité, le tarif cantine pour l'année scolaire 2010 /2011 à 3,60 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010

#### **TARIF GARDERIE**

Le Conseil fixe le tarif pour la demi heure de garderie à 1.40 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010

#### **REGLEMENT INTERIEUR CANTINE :**

Le Conseil adopte la modification du règlement intérieur. Il sera modifié ainsi qu'il suit :  
« En cas de grève, le repas ne sera pas déduit, sachant qu'un service d'accueil est assuré »  
Les autres modifications proposées seront examinées par la Commission Ecole.

#### **DECISION MODIFICATIVE :**

Le Conseil décide d'adopter la décision modificative suivante, examinée préalablement par la Commission Finances :

Affectation :

D 61523 : 2 000 €

D 6156 : 2 000 €

D 6281 : 60 €

D 673 : 800 €

Soit un total de : 4 860 €

Equilibré par prélèvement sur le 61522

#### **INVESTISSEMENT**

Affectation :

D 2033 : 1 400 €

D 20417 : 955 €

D 21561 : 445 €

Soit un total de : 2 800 €

Equilibré par prélèvement sur le 020 (dépenses imprévues)

Virement de crédit en dépenses

- 2636 € du 21318 au 21311

- 24800 € du 238 au 238 – 23 2010

Chapitre d'ordre 041:

Montant : 11 520 €

A imputer en R au 238-041 équilibré en D au 20415-041

**REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE DES FETES**

Pour raison de maladie grave, une famille a dû annuler la location de la salle des fêtes. considérant le motif du désistement, le Conseil autorise le remboursement de l'acompte de 100 € versé pour réservation de salle.

**SUBVENTION VOYAGE ANCIENS :**

Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée au Club des anciens pour participation à leur voyage.

**CONVENTION ATESAT**

Le Conseil autorise Mme Le Maire, à signer avec ATESAT, une nouvelle convention et les avenants éventuels.

**MODIFICATION STATUT SIERG :**

le SIERG a décidé d'organiser une maintenance syndicale des installations d'éclairage public pour les communes adhérentes qui le souhaite. Le Conseil approuve la modification des statuts du SIERG qui doivent être adaptés à cette nouvelle compétence.

**QUESTIONS DIVERSES :**

séance levée à 23 h 00.